



MAIRIE
DE
BRANCOURT EN LAONNOIS



COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 4 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Marie-Laure ROUYER, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Sandrine BOISSOLLE, Fabien CAGNIET, Céline CAUCHOIS, Audrey COLETO, Nicolas COUSIN, Nadège DELPECH, Marie-Laure ROUYER, Jean-Marc SUMIEN.

Absents représentés : Monsieur David ALLUITTE a donné pouvoir à Monsieur Nicolas COUSIN, Madame Catherine BRANDON a donné pouvoir à Madame Marie-Laure ROUYER, Madame Charline LAVAIRE a donné pouvoir à Madame Audrey COLETO, Monsieur Jean-Jacques REMY a donné pouvoir à Madame Nadège DELPECH.. Monsieur Thierry SLIPECKI a donné pouvoir à Monsieur Fabien CAGNIET.

Absente excusée : Madame Djamila MOISSON

Absent : Monsieur Wilfried GILLES.

Secrétaire de séance : Madame Audrey COLETO

1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2021

Le compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 2 avril 2021 a été approuvé à l'unanimité.

2 / NOUVELLE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DENOMMEE SPL-Xdemat

Madame le Maire rappelle que suivant délibération en date du 6 novembre 2020 les membres du Conseil ont décidé d'adhérer à la Société Publique Locale pour la dématérialisation (SPL-Xdemat) et qu'en conséquence la Commune de Brancourt en Laonnois est titulaire d'une action dans le capital social de ladite Société.

Depuis, de nombreux départements, communes et groupements de collectivités ont adhéré à cette Société, entraînant une nouvelle répartition du capital social qui doit faire l'objet d'une approbation par chacun des actionnaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la Société Publique Locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :

- le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,
- le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,
- le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social ;

- et de donner pouvoir au représentant de la Commune de Brancourt-en-Laonnois pour voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée Générale de la Société.

3 / PROPOSITION D'ADOPTION DU PLAN COMPTABLE M57 A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2023

Madame le Maire informe les membres du Conseil de la création du référentiel budgétaire et comptable M57 qui intègre les principes du futur « recueil des normes comptables pour les entités publiques locales », en cours d'élaboration par le Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNoCP), dont la finalité est de définir et harmoniser les principes comptables au sein de la sphère publique au regards des standards internationaux en vue d'améliorer la qualité de l'information comptable des collectivités locales.

Ce référentiel sera généralisé au 1^{er} janvier 2024.

Madame le Maire expose qu'il est proposé à la Commune de Brancourt en Laonnois de « basculer » de façon anticipée au M57, à compter du 1^{er} janvier 2023, ce qui permettrait notamment de bénéficier d'un appui technique renforcé des services de la Direction Générale des Finances Publiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte d'inscrire la Commune dans la démarche d'adoption du plan comptable M57 dès le 1^{er} janvier 2023.

4 / DEMANDE D'ADHESION AU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Madame le Maire propose aux membres du Conseil, dans l'intérêt de la Commune, d'adhérer au Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau (SIDEN-SIAN) pour la compétence « Assainissement Collectif ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de demander l'adhésion de la Commune au SIDEN-SIAN selon les modalités suivantes :

- le SIDEN-SIAN exercera au lieu et place de la Commune la compétence C2 « Assainissement Collectif » conformément aux dispositions visées par le sous-article IV de ses statuts.
- le SIDEN-SIAN procédera à la reprise de l'actif et du passif relatifs à la compétence C2 « Assainissement Collectif » ainsi transférée.

5 / MODIFICATION DE LA DELIBERATION INSTAURANT LE RIFSEEP (REGIME INDEMNITAIRE DE FONCTION, DE SUJETION, D'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL)

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 21 décembre 2020, a accepté la mise en place d'une part supplémentaire IFSE Régie dans le cadre du RIFSEEP (qui comprend l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et le Complément Indemnitaire (CIA))

Madame le Maire informe les membres du Conseil que la Préfecture souhaite que la part régie soit supprimée dans le RIFSEEP et propose d'intégrer cette indemnité dans les technicités de l'IFSE en ajoutant « -de la responsabilité propre à la fonction de régisseur ».

Après étude, Madame le Maire propose également de modifier les modalités de suspension du CIA et de l'IFSE en cas de maladie ordinaire, qui prévoient actuellement une suspension totale du CIA à partir du 16^{ème} jour d'absence, et propose d'instaurer une suspension échelonnée du CIA et de l'IFSE de la manière suivante :

- du 16^{ème} au 20^{ème} jour d'absence : - 25 %
- du 21^{ème} au 25^{ème} jour d'absence : - 50 %
- du 26^{ème} au 30^{ème} jour d'absence : - 75 %
- à compter du 31^{ème} jour d'absence : suspension totale.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte :

- de modifier l'IFSE de la manière ci-dessus précisée ;
- et d'instaurer un échelonnement de suspension du CIA et de l'IFSE tel qu'indiqué ci-dessus.

6 / ENCAISSEMENT DE CHEQUES

Sont proposés à l'encaissement :

- un chèque d'un montant de 94,44 euros provenant de Total Direct Energie (remboursement) ;
- un chèque d'un montant de 606,26 euros provenant de l'assurance MMA (indemnisation de la débroussailleuse qui a été détériorée lors de l'intervention de l'association TED pour le nettoyage de la route « rouge »)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte l'encaissement de ces chèques.

7 / QUESTIONS DIVERSES

7.1 – Point sur les subventions demandées

- Concernant les devis effectués pour les écoles de la Commune :

Les subventions demandées dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) pour le financement des travaux concernant les écoles de la Commune n'ont pas été accordées.

Les travaux (changement du portail de l'école maternelle, des vitres de l'école primaire, de la porte centrale de l'école primaire) devront être mis en suspens ou échelonnés, suivant les subventions qui pourraient être accordées. De nouvelles demandes vont être déposées.

Les barrières pour le parking de l'école primaire ont quant à elles été achetées et seront installées durant les vacances scolaires.

- Concernant les travaux de réfections de la voirie :

Le Conseil Municipal a sollicité auprès du Conseil Départemental une subvention au titre de l'APV (Aisne Partenariat Voirie) pour réaliser divers travaux de réfections de la voirie dans la Commune.

Cette subvention a été accordée à hauteur de 700,00 euros.

7.2 – Application Panneapocket

La Mairie de Brancourt en Laonnois a adhéré à l'application PANNEAUPOCKET (disponible sur smartphones et tablettes) moyennant 180,00 €/an.

Cette application permet de diffuser des informations sur la Commune auprès de toutes les personnes ayant téléchargé cette application gratuite, et ainsi d'étendre la communication et les liens sociaux entre les habitants de la Commune mais également aux habitants des Communes voisines et aux personnes fréquentant la Commune. Chacun sélectionne les Communes, Ecoles, Intercommunalités (telles que Communauté de Communes, syndicat des eaux, traitement des ordures ménagères), Unions des Sapeurs-Pompiers et Gendarmerie, pour lesquels il souhaite recevoir des informations (tels que alertes et arrêtés de la Préfecture, travaux, événements de la vie quotidienne et manifestations...).

7.3 – Aide aux associations de la Commune

A compter de cette année, la possibilité de faire des photocopies en Mairie sera offerte aux associations de la Commune, dans la limite de 1000 copies par année civile (nombre de photocopies couleur limité) à charge pour les associations de fournir le papier.

Pour l'année 2021, le nombre de copies est limité à 500. Les informations des associations (annonce d'évènements...) pourront être diffusées par l'application PanneauPocket.

7.4 – Diffusion d'information concernant le marché communal

Il est proposé d'effectuer une distribution de tracts dans les Communes et commerces aux alentours de la Commune de Brancourt en Laonnois afin de promouvoir le marché communal. Une diffusion par les réseaux sociaux est également mise en place.

Afin que notre marché puisse perdurer n'hésitez pas à vous déplacer chaque 3^{ème} vendredi du mois, place Jules Gattère, et à transmettre l'information à vos proches !

7.5 – Printemps de l'Art Déco

Une conférence sur le thème des « Eglises et clochers, art-déco de la reconstruction » du pays chaunois, organisée par le service culture de la Communauté de Communes Picardie des Châteaux, aura lieu le jeudi 8 juillet prochain à 18 heures 30 dans la salle polyvalente de la Commune. A l'issue de la conférence, une visite de l'église sera organisée.

7.6 – Opération Hauts de France Propres

L'opération « Hauts de France Propres » est prévue les vendredi 10 (réservé aux écoles), samedi 11 et dimanche 12 septembre prochain dans la Commune.

7.7 – Passage du bus restaurant

La Commune a été sollicitée par les propriétaires du « Voyage Gourmand », bus restaurant, afin d'obtenir l'autorisation de stationner le bus sur la Commune une fois par mois.
Un rendez-vous va être organisé afin de définir les conditions d'installation.

7.8 – Course cycliste

La course cycliste « Classique Picarde » organisée par l'union sportive de la ville de HAM, passera par la Commune de Brancourt en Laonnois le 1^{er} août prochain entre 15 heures et 15 heures 30.

La séance est levée à 22h15.

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

La secrétaire de séance,



Audrey COLETO

Le Maire,



Marie-Laure ROUYER